



Flash info



N° 93 - FÉVRIER 2019

Rappel ouverture de la Mairie : mardi et vendredi de 8h30 à 12h30 - Mercredi de 8h30 à 15h00

Cérémonie des vœux du Maire - 19 janvier 2019

La cérémonie des vœux à la salle du château a été, encore une fois cette année, un moment d'échanges et de convivialité auquel je tiens beaucoup.

Je remercie particulièrement les beaucétains qui ont apporté quelque chose à grignoter.

Nous repartons pour une nouvelle année avec des projets de restauration sur l'église au niveau de la toiture de restauration de la fontaine de Saint Gens et des travaux sur la salle Antonella que nous espérons pouvoir commencer d'ici quelques mois.

Je vous envoie à tous pour cette année 2019 tous mes vœux de bonheur et de santé en espérant vous rencontrer lors des différentes manifestations qui vont se dérouler tout au long de l'année.

François ILLE



Travaux en régie

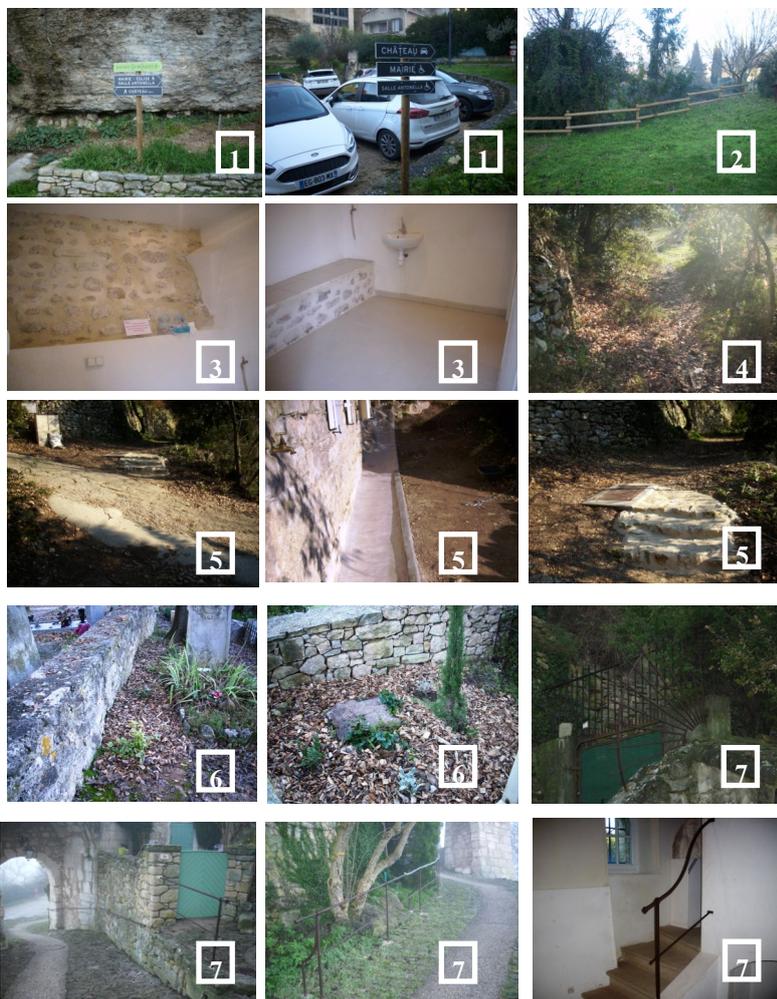
Nos agents techniques Gaëtan et Roger ont réalisé en 2018 les travaux suivants :

1. La mise en place de la signalétique sur la commune
2. La réalisation d'une rambarde en bois au parking Jean Robert
3. La réhabilitation complète des WC de la salle Antonella
4. Le débroussaillage du chemin du Grand Conil
5. Les finitions intérieures au niveau de la Chapelle Saint Etienne et tout l'aménagement extérieur
6. La participation à la végétalisation du cimetière et son entretien tout au long de l'année.

Sans compter la taille des oliviers et autres arbres, l'entretien des chemins communaux et d'autres menus travaux, l'entretien et la rénovation des gîtes communaux....

Merci à eux pour leur professionnalisme et leur motivation !

Par ailleurs, des aménagements en fer forgé ont été réalisés et installés par un jeune ferronnier démarrant son activité : une herse au niveau du lavoir de la place Castel Loup, une main courante au niveau de rue Coste Froide et un garde corps au niveau de la salle basse de la Mairie (photos N°7).



Mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU)

Cette réforme, issue de la loi du 1er août 2016, confiée à l'Insee la tenue d'un répertoire unique, duquel les listes électorales communales seront extraites.

Principal changement induit par cette réforme :

C'est la fin de la révision annuelle des listes électorales, celles-ci étant désormais actualisées en temps réel. Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : actuellement, passé cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante. La date limite d'inscription pour chaque scrutin sera fixée au 6e vendredi précédant le scrutin à compter du 1er janvier prochain. La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment :

- elle permet aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrit sur la liste électorale de la commune ;
- pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire. Ceux qui sont actuellement inscrits sur deux listes devront donc choisir sur laquelle ils se maintiennent en 2019. S'ils souhaitent voter en France, ils devront obligatoirement demander leur radiation de la liste électorale consulaire sur service-public.fr. Par défaut, les Français résidant à l'étranger inscrits à la fois sur une liste en France et sur une liste électorale consulaire seront maintenus sur la liste électorale consulaire et radiés de la liste de leur commune en France. Ils voteront donc à l'étranger pour tous les scrutins.

Pour les services communaux et consulaires, la loi introduit plusieurs changements importants :

- les demandes d'inscription sont reçues et instruites tout au long de l'année ;
- la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle ;
- l'Insee applique directement dans le répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'inscription ainsi que la prise en compte automatique des mouvements d'office seront effectives au **1er janvier 2019**. Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 restent en vigueur pour les scrutins intervenant d'ici le 10 mars 2019.

La mise en place de cette réforme oblige la commune à rééditer l'ensemble des cartes électorales en mars 2019 et elles vous seront transmises par voie postale.

VÉGÉTAUX

Ils peuvent être déposés à la composterie ou dans les déchetteries. Vous pouvez aussi les déposer dans les caisses mises à votre disposition sur la commune.

JOURS DE COLLECTE :
1^{er} et 4^e jeudi du mois



ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants s'effectue devant votre domicile sur rendez-vous (les objets sont à sortir sur le domaine public). Prendre rendez-vous en mairie.

JOUR DE COLLECTE :
4^e mardi du mois (l'après-midi)



SEL DE DENEIGEMENT

La Mairie du Beaucet met à la disposition des administrés qui le souhaitent et qui en ont le besoin des sacs de sel de déneigement. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie et/ou des services techniques.



Association

LABELVers
84 210 Le Beaucet - Vaucluse

Oyez, Oyez !

L'assemblée générale de Label Vers a été reportée. Mais restez sur vos gardes car elle aura lieu le :

VENDREDI 8 FÉVRIER DE 19H À 21H
AU CHÂTEAU DU BEAUCET.

Nous vous présenterons à cette occasion le bilan de cette très belle année et le pétilllement d'idées, de projets, d'activités qui nous porteront encore pour celle qui arrive.

Vous êtes tous les bienvenus, petits et grands ; un espace (calme) est prévu pour les enfants avec couvertures, coussins, livres, lego..

Auberge espagnole après la réunion.

L'association s'occupe des boissons, du pain et de quelques gourmandises à tartiner !

Association Label Vers

2ème rassemblement citoyen : Retrouver notre pouvoir citoyen

Dans le cadre du débat actuel soulevé par le mouvement des gilets jaunes, nous sommes un petit groupe à vouloir tenter l'expérience d'un débat citoyen au village autour de la citoyenneté, la gouvernance populaire (référendum d'initiative citoyenne etc.)

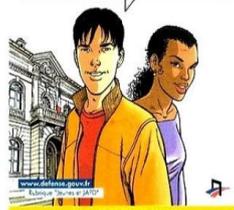
Nous avons commencé à faire émerger quelques thèmes à la première réunion ; vous êtes tous invités à venir nous rejoindre pour approfondir, cibler nos objectifs et nous mettre au travail !

Retrouvons-nous : **le dimanche 10 février de 18h à 20h au château du Beaucet** pour discuter de ces questions de société et se réapproprier notre pouvoir de penser et d'agir.

LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

OBJECTIF
CITOYEN

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



- QUI ?** Garçons et filles de nationalité française
- OÙ ?** À la mairie de ton domicile
- QUAND ?** Dès 16 ans
- AVEC QUOI ?** Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?
- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Flash info

Parution mensuelle

Mairie de Le Beaucet

7, rue Coste Chaude

84210 LE BEAUCET

Tél: 04.90.66.00.23

Fax: 04.90.66.17.77

Mail : mairie.beaucet@orange.fr

Site: www.lebeaucet.com

Direction de la publication : Le Maire
Conception-Réalisation-Impression : Mairie
Tirage: 230 exemplaires

Si vous souhaitez recevoir par mail le flash info, merci de vous inscrire à mairie.beaucet@orange.fr

Ne pas jeter sur la voie publique